Droits-Accès de l'Outaouais

Rapport annuel 2015

Cahier de la 26ème Assemblée générale Annuelle

-Orientation et approbation :	Conseil d'administration du 25 mai 2015
-Rédaction et conception :	Daniel St-Jean, directeur
-Contenu et conseils :	Katharine Larose-Hébert, présidente, Mirane Omar et Alexandre Métras, conseiller-ères
-Mise en page et correction:	Katharine Larose-Hébert, présidente, Mirane Omar, Alexandre Métras, conseiller-ères et Rébecca Labelle, adjointe
-Photo de la couverture :	Sculpture d'un usager du Boulev'Art-de- la-Vallée *(Le violoniste)*

Dépôt au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) ainsi qu'à l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (l'AGIDD-SMQ).

DAO 2015 ©

!!

À l’intérieur de ce cahier, trouvez l’un des symboles suivants (☺ ♫ ♥) et gagnez l’un des trois prix de présence

(Il est à noter que les membres du Conseil et du personnel ne peuvent en être les récipiendaires)

Toute l'histoire des progrès de la liberté humaine démontre que chacune des concessions qui ont été faire à ses nobles revendications ont été conquises de haute lutte. Là où il n'y a pas de lutte, il n'y a pas de progrès mais refusent l'activisme sont les gens qui veulent la récolte sans le labour de la terre, la pluie sans le tonnerre et les éclaires : ils voudraient l'océan, mais sans le terrible grondement de toutes ses eaux

Frederick Douglas

SOMMAIRE

1- Mot de bienvenue de la présidente du Conseil ……. p. 11

2- Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2015……..... p. 13

3- Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2014…….. p. 15

4- Le rapport de l'auditeur indépendant pour 2014-15……..p. 27

5- Rapport annuel d'activités 2014-15 ……..……...…… p. 39

6- LES ANNEXES

I Liste des membres du Conseil d'administration 2014-15 ……. p. 55
II Liste des membres de l'équipe de travail en 2014-15.…….…….. p. 56
III Preuve de convocation de l'Assemblée générale annuelle 2015…p. 57
IV Portraits de dossiers individuels ayant atteint leurs objectifs…….p. 58
V Les Prix *Orange* et *Citron* 2014 de l'AGIDD-SMQ…….. p. 59
VI Recommandations de lecture……. p. 62
VII Notre publication 2015…….. p. 63
VIII Modifications recommandées aux Règlements généraux..... p. 64
IX Présence croissante de DAO sur la toile…… p. 68
X Deux des causes de l'austérité……... p. 70
XI Revue de presse de l'année ……... p. 72

Bloc-notes des participants-tes …….....p.86

section 1

Mot de bienvenue de la présidente du Conseil

Chers membres,

Quelle année inoubliable et surtout remplie de succès! C'est avec grande fierté et énormément de reconnaissance que je souligne le travail exemplaire ayant été accomplie par l'équipe de la permanence au cours de ces 12 derniers mois. Vous avez su remplir et étendre la mission de notre organisation dans un professionnalisme et avec un dynamisme exemplaires. Au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de Droits-Accès de l'Outaouais, je vous remercie pour cette passion qui émane si généreusement de vos actions. L'ampleur de votre implication, de votre militantisme, de votre engagement à la défense des droits des personnes utilisatrices de nos services, mais également, face à ceux de l'ensemble de la population, nous motive et nous stimule à poursuivre le combat, malgré les obstacles que nous pourrons rencontrer sur notre lancée. Grâce au dévouement de Daniel St-Jean, Mirane Nouh Omar, Alexandre Métras et Rebecca Labelle, notre organisme a su répondre aux objectifs que nous nous étions donnés et aux mandats qui nous ont été octroyés, et ce, bien au-delà des attentes, il faut le dire. Je suis extrêmement heureuse, et surtout choyée, d'avoir pu faire partie de cette équipe : à chacun et chacune d'entre-vous bravo et merci!

Je souhaite également mentionner notre privilège immense d'avoir un conseil d'administration dont les membres sont si engagés, compétents et complémentaires. Ensemble, nous représentons une part de la force de notre organisation et je n'aurai pu imaginer de meilleurs alliés pour cette première année à la présidence. Avec vous, j'ai eu l'impression que tout était possible et nous avons, de ce fait, dépassé les limites, tout en maintenant notre stabilité.

Vous trouvez donc, dans ce rapport, la description de nos multiples actions et des résultats de celles-ci. Bien que des droits soient encore quotidiennement lésés, que demeurent de nombreuses inégalités et que la justice sociale soit loin d'être une réalité, nous espérons que notre présence sur de nombreuses plateformes pour dénoncer ces dérives, ainsi que nos revendications pour une société plus inclusive participe à

rééquilibrer le pouvoir et favorisent la transformation sociale, aussi lente soit-elle. Nous avons confiance et respectons infiniment les personnes qui fréquentent et soutiennent les services offerts par Droits-Accès de l'Outaouais, elles sont au cœur de nos pratiques, de nos motivations et de note avenir.

Solidairement,

Katharine Larose-Hébert
Présidente du Conseil d'administration

section 2

Ordre du jour

de l'Assemblée générale annuelle 2015 de Droits-Accès de l'Outaouais,

le jeudi 16 juin 2015 à 17h30,
Salle Desjardins de la Cabane en bois rond
333, boulevard Cité-des-jeunes, Gatineau, Qc.

1. Ouverture de l'Assemblée générale,
2. Présentation des membres du Conseil d'administration de 2014-2015,
3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée,
4. Adoption de l'ordre du jour,
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 juin 2014,
6. Présentation du Rapport de l'Auditeur indépendant au 31 mars 2015,
7. Nomination de l'Auditeur indépendant pour l'année 2015-2016,
8. Présentation et adoption du rapport annuel d'activités,
9. Proposition de changements au Règlements généraux,
10. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection,
11. Mise en nomination et présentation des candidats-tes à l'élection du Conseil,

- PAUSE DE 15 MINUTES –

12. Élection des membres du Conseil d'administration pour 2015-2016,
13. Levée de l'Assemblée.

section 3

Procès-verbal

de l'Assemblée générale annuelle 2014 de Droits-Accès de l'Outaouais

tenue le jeudi 26 juin 2014 à 17 h 30,
à la Cabane en bois rond
331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, QC

Membres présents :

Marie-France Sauvageau
Jean-Daniel Jacob
Josiane Lemoine
Georges Rioux
Katharine Larose-Hébert
Jean Tavares
Maude Pilon
Richard Gagnon
Jean-Yves Pronovost
Luc Larivière
Jean-Marc Arvisais
Sandra Allard
Anna Barany

Non-membres présents :

Émilie Couture-Glassco
Mirane Nouh Omar
David Clément
Alexandre Métras
Daniel St-Jean
Nathalie Marinier
Anne Pelletier

1- Ouverture de l'Assemblée

Il est 17 h 55 et le directeur, Daniel St-Jean, ouvre l'Assemblée, souhaite la bienvenue aux gens présents et vérifie le quorum.

2- Présentation du conseil d'administration 2013-2014

Le directeur présente les membres du Conseil et le président du Conseil, Richard Gagnon lit son message aux membres.

Monsieur Richard Gagnon, président
Madame Anna Barany, vice-présidente
Madame Sandra Allard, trésorière
Monsieur Jean-Yves Pronovost, secrétaire
Madame Maude Pilon, administratrice
Monsieur Jean-Marc Arvisais, administrateur
Monsieur Georges Rioux, administrateur
Madame Katharine Larose-Hébert, administratrice
Monsieur Jean Tavares, administrateur

3- Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par : Maude Pilon
Appuyé par : Marie-France Sauvageau

Que monsieur David Clément agisse comme président d'assemblée et que madame Émilie Couture-Glassco agisse comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le président d'assemblée, monsieur David Clément, se présente et explique les procédures qu'il entend faire respecter au cours de l'Assemblée générale annuelle.

4- Adoption de l'ordre du jour

Le président du Conseil, monsieur Richard Gagnon, explique que le Conseil d'administration a adopté une modification aux Règlements généraux lors de sa dernière réunion du 12 juin 2014. Il recommande à l'Assemblée de permettre la modification de l'ordre du jour afin de pouvoir en discuter. Un point concernant les modifications aux règlements généraux serait donc ajouté au point 8 de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Maude Pilon

Qu'au point 8 à l'ordre du jour, la nomination des vérificateurs pour l'année 2014-2015 soit remplacée par la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Georges Rioux

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

5- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 11 juin 2013

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Jean-Yves Pronovost

Que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

6- Présentation et adoption des états financiers vérifiés (rapport de l'auditeur indépendant) au 31 mars 2014

Madame Danielle Boulay de la firme comptable Jacques Trudel inc. présente le rapport de l'auditeur indépendant et répond, ensuite, aux questions de l'Assemblée.

Il est proposé par : Sandra Allard
Appuyé par : Jean-Marc Arvisais

Que le rapport de l'auditeur indépendant soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

7- Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2014-2015

Il est proposé par : Sandra Allard
Appuyé par : Anna Barany

Que la firme Jacques Trudel soit reconduite dans ses fonctions pour la prochaine année.

Adopté à l'unanimité.

8- Modification aux règlements généraux

Le directeur, monsieur Daniel St-Jean, explique à l'Assemblée que dans les précédents règlements généraux de l'organisme, permettaient à toute personne non-membre de l'organisme pouvait assister aux assemblées générales annuelles et y prendre la parole, sans toutefois pouvoir voter. Il explique ensuite que cette exigence a maintenant été levée par le bailleur de fonds et que le Conseil a décidé de modifier les règlements généraux en conséquence tout en permettant la présence des personnes non membre à la condition qu'il en avise l'organisme à l'avance de manière à mieux permettre l'organisation de cette assemblée.

Il est proposé par : Jean-Daniel Jacob
Appuyé par : Jean-Yves Pronovost

Qu'au point 5.15 de nos Règlements généraux relatif à l'admission du public, que l'on puisse dorénavant lire : <u>Toute personne non-membre peut assister à une assemblée générale et y prendre parole sur les sujets mis à l'ordre du jour à la condition d'avoir, dans les cinq jours ouvrables précédant cette assemblée, avisé par écrit la présidence ou la direction de l'organisme de son intention d'y assister.</u>

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Jean Tavares

Qu'au cinquième tiret du point 5.4.1 des règlements généraux, <u>les mots « firme comptable » soient remplacés par « auditeur indépendant ».</u>

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Jean-Marc Arvisais

Qu'au quatrième tiret du point 5.4.1 dans les règlements généraux, <u>les mots « et adoption » soient retirés.</u>

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par : Richard Gagnon
Appuyé par : Katharine Larose-Hébert

Que dans l'ensemble des règlements généraux, <u>les mots « vérificateur (s) » soient remplacés par « auditeur(s) indépendant (s)».</u>
Adopté à l'unanimité.

Le directeur, monsieur Daniel St-Jean, explique que depuis que l'organisme est financé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, celui-ci, contrairement au SACAIS, n'exige pas qu'un plan d'action soit présenté à l'Assemblée générale annuelle.

Il est proposé par : Jean-Marc Arvisais
Appuyé par : Anna Barany

Que l'exigence de présenter un plan d'action lors de l'Assemblée générale annuelle soit retirée (5.4.1) des règlements généraux.

Adopté à l'unanimité.

9- Présentation et adoption du rapport annuel d'activités

Le directeur, monsieur Daniel St-Jean, est invité à venir présenter à l'Assemblée son rapport d'activité. Il présente donc les grandes lignes de ce rapport qui se trouvent entre les pages 37 et 53 du cahier d'assemblée dont chacun dispose dans la salle.

Il est proposé par : Jean-Marc Arvisais
Appuyé par : Maude Pilon

Que le rapport d'activité de la direction soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

10- Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par : Georges Rioux
Appuyé par : Jean-Yves Pronovost

Que monsieur David Clément agisse comme président d'élection et que madame Émilie Couture-Glassco agisse comme secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité.

11- Mise en nomination et présentation des candidats(e)s à l'élection du Conseil

Le directeur de l'organisme, Daniel St-Jean, lit la liste des administrateurs(trices) dont le mandat est échu soit, monsieur Jean-Marc Arvisais, monsieur Richard Gagnon, madame Anna Barany et madame Maude Pilon. Il explique que deux postes sont destinés aux membres sympathisants et deux autres postes, aux membres majoritaires.

Par catégorie de membre, et en commençant par les membres sympathisants, le président d'élection enregistre les mises en nomination des candidats aux quatre postes vacants.

Membres sympathisants :

Il est proposé par : Maude Pilon
Appuyé par : Jean Tavares

Que Richard Gagnon soit mis en candidature en tant que membre sympathisant.

Richard Gagnon accepte sa mise en candidature.

Il est proposée par : Richard Gagnon
Appuyée par : Georges Rioux

Que Jean-Daniel Jacob soit mis en candidature en tant que membre sympathisant.

Jean-Daniel Jacob accepte sa mise en candidature.

Le président déclare qu'il n'y aura pas d'élection pour les sièges réservés aux membres sympathisants puisque le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants. Les membres mis en candidature sont donc élus par acclamation.

Membres majoritaires :

Il est proposé par : Sandra Allard
Appuyé par : Richard Gagnon

Que Maude Pilon soit mise en candidature en tant que membre majoritaire.

Maude Pilon accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par : Sandra Allard
Appuyé par : Katharine Larose-Hébert

Qu'Anna Barany soit mise en candidature en tant que membre majoritaire.

Anna Barany accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par : Anna Barany
Appuyé par : Katharine Larose-Hébert

Que Jean-Marc Arvisais soit mis en candidature en tant que membre majoritaire.

Jean-Marc Arvisais accepte sa mise en candidature.

Le président suspend l'assemblée pour 15 minutes afin de permettre à l'Assemblée d'échanger avec les candidats avant de procéder à l'élection pour les membres majoritaires.

12- Élection des membres du Conseil d'administration pour l'année 2014-2015

Comme il n'y a que deux postes vacants pour les membres majoritaires, le président d'Assemblée déclare qu'il y aura des élections pour les membres majoritaires. Un bulletin de vote est remis à chaque membre de l'Assemblée. Le président et la secrétaire d'élection comptent ensuite les votes et font part du résultat à l'Assemblée.
Les deux personnes élues aux postes de membres majoritaires sont Maude Pilon et Anna Barany.

Le nouveau conseil d'administration 2014-2015 sera donc composé de :

Madame Maude Pilon

Madame Anna Barany

Monsieur Richard Gagnon

Monsieur Georges Rioux

Madame Katharine Larose-Hébert

Madame Sandra Allard

Monsieur Jean Tavares

Monsieur Jean-Yves Pronovost

Monsieur Jean-Daniel Jacob

Alors que le président d'élection invite les membres du Conseil d'administration 2014-2015 à demeurer sur place pour une courte réunion spéciale du Conseil ayant pour but d'élire les postes à l'exécutif. Par contre, avant de lever l'Assemblée, un membre demande la parole et souligne qu'il serait important de remercier l'équipe de travail en cette année de transition importante pour l'organisme.

Il est proposé par : Katharine Larose-Hébert
Appuyé par : Maude Pilon

Que l'assemblée générale adopte une motion de félicitation à l'endroit de Daniel St-Jean, Alexandre Métras et Mirane Nouh Omar e pour le beau travail accompli en cours d'année.

Adopté à l'unanimité.

13- Levée de l'Assemblée.

Il est 19 h 53 et Jean Tavares propose la levée de l'Assemblée.

_____	_____
David Clément	Émilie Couture-Glassco
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée

section 4

Rapport de l'Auditeur indépendant
pour 2014-15

Par la firme Jacques-Trudel CA,
pour Droits-Accès de l'Outaouais

31 mars 2015

Jacques Trudel
Comptable agréé

section 5

Rapport annuel
d'activités

Dossiers prioritaires

En cette année 2014-2015, nos énergies ont été principalement investies dans les démarches prioritaires qui suivent ;

I Les **démarches individuelles et collectives** poursuivies ou entreprises avec ou pour les usagers, dont l'application de la Loi p38.001 et le profilage social des personnes marginales par le SPVG ;

II La gestion et le suivi du **projet conjoint du Boisé**,

III La poursuite de notre participation au sein du Comité régional mis sur pied par l'Agence de la santé à la demande du Ministère, suite au dépôt de son rapport de 2011 sur **les dérives d'application de la Loi p-38.001**;

IV Les suivis de la publication d'un premier **état des droits en santé mentale** en Outaouais;

V La préparation et le suivi des activités en lien avec la **grève sociale**

VI La poursuite des démarches d'**archivage** de nos documents ;

VII La révision de nos **formations**,

Profil statistique des démarches individuelles et collectives

Ces démarches sont le cœur de notre mandat, notre priorité absolue ainsi que notre principale tâche et source de motivation. C'est en effet par ce contact quotidien avec des personnes vivant les réalités du terrain que nous pouvons situer la nature des problèmes, analyser les situations et tenter de les résoudre à la source ou, encore, d'entreprendre un processus de changement plus systémique avec et pour les premières personnes concernées. Ci-dessous, les statistiques annuelles de l'ensemble des démarches effectuées en cours d'année ;

A) Démarches individuelles

-Info-orientation ...…...……..…...…..	645 personnes
-Accompagnement longue durée …….....	78 personnes
**SOUS TOTAL ...……..... **	**723 personnes**

B) Démarches collectives et/ou systémiques

-1 dossier en SSS (Loi p-38.001) ……..….	180 personnes
-1 dossier de profilage social (SPVG) …...……..	43 personnes
**SOUS TOTAL ...……..... **	**223 personnes**

C) Formation et promotion des droits (usagers et population générale)

-Promotion ciblée des droits .……...……	185 personnes
-Personnes rejointes par nos formations ..……...	45 personnes
**SOUS TOTAL …….……..…….. **	**230 personnes**

D) GRAND TOTAL …… 1 176 personnes

Les domaines de droit où nous sommes intervenus

Notre organisme accompagne des personnes dans tous les domaines de droit qu'un citoyen détient. C'est ainsi que nous intervenons dans une multitude de domaines, en démarche individuelle comme en démarche collective. Ci-dessous, un tableau vous permettant de constater où se situent les dix principaux abus vécus par les usagers des services en santé mentale en Outaouais.

No	Domaines de droit	Dossiers	%
1-	Santé et services sociaux *	367	51.0 %
2-	Logement	068	9.4 %
4-	Sécurité du revenu	065	9.0 %
6-	Assurances salaires	049	6.8 %
3-	Rapports avec les services policiers	044	6.1 %
5-	Droit du travail	042	5.8 %
8-	Consommation, impôts & créances	038	5.3 %
7-	Droit civil et familiale	023	3.2 %
9-	Droit criminel	016	2.2 %
10-	Droits de la personne	011	1.2 %
	TOTAL	**723**	**100 %**

- **NOTE :** Comme il s'agit de notre domaine d'intervention majeur, référez-vous à la page suivante pour un tableau portant uniquement sur nos interventions dans le domaine de la santé et des services sociaux. Invitation particulière à l'Agence régionale à jeter un coup d'œil attentif à cette section et à intégrer ces données dans son prochain rapport annuel (CA) ou dans celui de son commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

TABLEAU DES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES AU DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

♥

Motifs de la demande d'aide	**Nombre de démarche**	**% des interventions totales en SSS**
Qualité des services	113	31 %
Accès aux services	093	25 %
Garde en établissement	064	17 %
Contention, isolement et ordonnance de soins	048	13 %
Curatelle publique	023	6 %
Centre jeunesse	019	4 %
Accès à l'information	014	3 %
Confidentialité	007	1 %
TOTAL	**367**	**100 %**

- NOTE : Il est à noter que les statistiques exprimées dans cette page n'incluent pas les personnes rejointes par un dossier collectif ou systémique.

Répartition des démarches d'aide (individuelles et collectives) par territoire socio-sanitaire

Le mandat de notre organisme est régional mais le sous-financement chronique dans lequel nous maintient notre bailleur de fonds nous empêche d'être aussi présents que le promet le cadre ministériel dans les zones périphériques à la région urbaine. Comme vous le fera comprendre le tableau ci-dessous, nous n'arrivons visiblement pas à nous rendre disponible à proximité des lieux où se vivent les problèmes des usagers dans 4 (ruraux) des 5 territoires socio-sanitaires de l'Outaouais.

TERRITOIRES S. S.	**NPDT**	**%TTPD**	**PTSS**	**%/TPR**
Grand Gatineau	993	84.4	265 136	70.1
Papineau	73	6.2	30 355	08.0
Collines de l'Outaouais	54	4.6	49 897	13.2
Haute-Gatineau	32	2.8	19 813	05.2
Pontiac	24	2.0	12 886	03.4
TOTAL	**1 176**	**100%**	**378 087**	**100%**

LÉGENDE :

NPDT ……Nombre de personne desservies par territoire
%TTPD ….……...% du total des personnes desservies par DAO
PTSS …….……Population du territoire socio-sanitaire
%/PR ……% de la population régionale

- **NOTE :** Il est à noter que les statistiques exprimées dans cette page incluent l'ensemble de nos démarches (individuelles, collectives, de promotion et de formation).

Gestion et suivi du projet conjoint du Boisé

Dans la foulée de nos interventions contre le harcèlement des personnes marginalisées du centre-ville, la présence d'une part importante d'entre elles dans le Boisé a culminé par la négociation d'une première entente formelle avec les dirigeants municipaux et de la santé à ce sujet.

Appuyé par la présidente du Conseil et quatre autres organismes communautaires du centre-ville (CIPTO-BRAS-SOUPE POPULAIRE & GITE AMI), nous en venions, en juillet dernier, à signer une entente de projet pilote rendant tolérable ce qui était jusqu'ici considéré comme illégal, soit l'utilisation, par des personnes itinérantes, d'un parc municipal à des fins de camping. En tant qu'organisme récipiendaire du financement et responsable de la gestion du mandat d'accompagnement de ces personnes, nous nous engagions alors dans une aventure périlleuse à la limite de notre mission. Par contre, étant donné le contexte et dû au fait que nous avions si fortement revendiqué le droit de ces personnes à occuper ce parc, dans certaines circonstances, il nous devenait quasiment impossible de refuser, ensuite, d'en assumer une part de responsabilité. Nous devons cependant souligner à grand trait le courage intrépide de nos deux conseillers-ères, qui acceptèrent d'augmenter leur charge de travail durant trois mois afin d'assumer cette responsabilité.

Si, sur un plan de gestion, cette démarche fut couronnée de succès, nous vous référons toutefois au Rapport produit sur ce projet afin de comprendre les enjeux plus nuancés de cette démarche qui sera tout de même reconduit pour l'été 2015. En ce qui a trait au profilage social qui en fut l'élément déclencheur, nous notons, depuis, une chute importante de la quantité de contraventions remises aux personnes marginales du centre-ville, mais pas le nombre d'interventions policières menées auprès d'elles.

Dérives d'application de la Loi p-38.001

Suite aux cinq études produites par des groupes de défense des droits en santé mentale entre 2004 et 2010 (dont la nôtre), suite à une enquête (faite à notre demande) du Protecteur du citoyen du Québec, en 2007, sur les hôpitaux de l'Outaouais, un rapport inquiétant du Barreau du Québec (2009) et un nouveau rapport pan québécois du même Protecteur (2011), le Ministère de la Santé du Québec déposait son propre rapport sur les services de crises et les dérives d'application de la Loi p-38.001 au printemps 2011.

Dans cette foulée, le Ministère demandait aux agences régionales de mettre sur pied des comités régionaux devant se pencher sur cette problématique. Au même titre que les CSSS et le centre de crise 24-7, nous avons été sollicités pour en faire partie il y a maintenant un an. Cette première année nous aura permis de tirer un portrait régional des services de crise et des dérives d'application de la Loi p-38.001. De plus, les enjeux particuliers de notre région à ces sujets ainsi que les exigences nécessaires aux correctifs ont été validés par l'ensemble des groupes intervenants dans ces dossiers (policiers, ambulanciers, intervenants de la santé, médecins, membres du Barreau et de la magistrature, etc.).

Nous en sommes maintenant rendus à la validation et la rédaction du rapport final et de ses recommandations. Dans l'ensemble, nous pouvons être satisfaits du chemin parcouru dans la reconnaissance des dérives et des correctifs à apporter. Toutefois, quelques enjeux majeurs restent à être arbitrés quant à l'application des correctifs avant que nous puissions crier victoire. À suivre.

Suivis du Bilan sur l'état des droits en santé mentale en Outaouais

Produire un tel bilan fut une tâche colossale et sont suivi, qui mettra des années à se parachever, l'est tout autant. En effet, rejoindre, rencontrer, convaincre et talonner chacun des acteurs publics et privés visés par nos recommandations représente une tâche que nos ressources limitées ne peuvent aborder aisément. À ce jour, nous avons tout de même rencontré et sensibilisé avec un certain succès les acteurs suivants :

- La direction des affaires médicales de l'Agence régionale de la santé,
- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec,
- L'Ordre des infirmières du Québec,
- La direction de la santé mentale du CSSS de Gatineau,
- La section outaouaise de l'ordre des travailleurs sociaux du Québec,
- La commissaire aux plaintes du CSSS de Gatineau.

Si, dans la plupart des cas, il faudra des années avant de voir des résultats concrets à toutes ces démarches, certaines avancées relativement prometteuses sont tout de même déjà au rendez-vous ou sur le point de se concrétiser. Ainsi, l'Agence régionale s'était dite intéressée à prendre part à l'organisation d'un forum régional sur la santé mentale. Quant à la CDPDJ, elle nous invite à travailler avec elle à l'identification du meilleur angle d'attaque sur lequel elle pourrait mener quelques recherches et actions. L'Ordre des

infirmières a de son côté ouvert la porte à des discussions plus fécondes ainsi qu'à une participation, de sa part, à un éventuel Forum régional. Enfin, l'action la plus concrète à ce jour revient à la direction de la santé mentale du CSSS de Gatineau qui, après avoir mis sur pied un comité de travail sur le sujet, à analyser sa situation interne et adoptée un plan d'action visant à prévenir les abus de droits dans son secteur d'activité. Il reviendra à nous et aux acteurs impliqués de maintenant donner vie à toutes ces bonnes actions. L'enjeu des prochains mois sera, pour nous, de nous assurer que la fusion de tous les CSSS de la région ne relègue pas aux calandres grecques les intentions manifestées avant celle-ci.

Activités en lien avec la grève sociale

AFIN DE PRÉSERVER L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME AU QUÉBEC…

Le Conseil d'administration de DAO a, lors de sa réunion du 28 janvier dernier, adopté à l'unanimité la résolution suivante :

PRÉAMBULE

Plusieurs mauvaises décisions politiques ont été prises au sujet du réseau public de santé au cours des quinze dernières années**. Ces transformations successives et imposées au réseau ont, à chaque fois, été présentées comme prometteuses. Force est cependant de constater qu'elles ont eu pour effets que de le scléroser et de l'affaiblir davantage tout en institutionnalisant une dégradation de l'accès et de la qualité des services généraux et de première ligne.

Durant cette même période, la précarité des organismes communautaires autonomes a sensiblement cru, et ce, en plus de subir les impacts indésirables de la réduction et des dysfonctions des services sociaux et de santé. Notre capacité historique à prévenir les difficultés et à proposer de nouvelles réponses aux problèmes quotidiens des citoyens s'en est donc trouvée réduites, atteignant maintenant notre mission et l'autonomie de nos pratiques.

Les actuelles mesures d'austérité du Gouvernement du Québec accentuent non seulement cette tendance destructive des organismes qui viennent en aide aux citoyens les plus vulnérables, mais multiplient et accentuent également la vulnérabilité psychologique, sociale et économique de ces personnes et du tissu social qui les protège.

Face à cette situation inacceptable, DAO a la ferme intention de défendre les droits de ses membres de vivre dignement, de définir librement l'action de leur organisme, d'être traités plus respectueusement par l'État et de se faire entendre publiquement dans le but d'assumer pleinement leur citoyenneté face à la présente promesse de nouvelles mauvaises décisions politiques et opportunistes.

C'est en ce sens qu'il est proposé :

- Que DAO utilise de la manière la plus judicieuse possible les cinq jours de grève sociale, renouvelable, que lui attribue son Conseil d'administration,

- Que la présidence et la direction de l'organisme conviennent de la manière et du moment de l'utilisation de ces jours de grève et qu'ils informent le Conseil de l'évolution de cette démarche,

- Que DAO encourage les autres organismes communautaires autonomes à en faire autant et se joignent ainsi aux différents mouvements de contestation de ces actuelles façons de faire du gouvernement,

- Que les employés et les membres de DAO soient sous peu informés de cette décision et mis à profit dans le but recherché, qui est de sensibiliser la population et les élus à ce sujet, de permettre une réflexion et une discussion publique préalables aux choix gouvernementaux ou d'infléchir la présente marche en ce sens par l'établissement d'un rapport de force.

* *Grève sociale : Cette notion réfère à la définition du MÉPAQ et consiste à suspendre les services individualisés et à investir l'ensemble de nos énergies dans la partie systémique et collective du mandat de défense des droits des usagers à laquelle doit adhérer tout organisme communautaire qui se dit autonome.*

En effet, tel que reconnu par la Politique gouvernementale sur l'action communautaire autonome (ACA - 2003), chaque organisme doit, pour demeurer autonome et être financé comme tel, préserver sa capacité d'agir en faveur d'une société plus juste (contrairement au rôle de livreur de service où voudrait nous enfermer l'état), en faveur du développement de la citoyenneté et de la solidarité, en faveur d'approches globales des problèmes (plutôt qu'en silo et en secteur), et en faveur de l'autonomie qui permet aux organismes et aux usagers de définir leurs pratiques et, au besoin, de les défendre.

** *Mauvaises décisions politiques en santé : Avoir sans cesse fait passer le dogme économiste du déficit zéro sans tenir compte de leurs effets sur la population, et ce, aux mépris de ses droits. Cette façon de penser a signifié des refontes dangereuses de la loi de la santé, des coupures répétitives, aveugles et intéressées.*

une réduction contre-productive et coûteuse des programmes de prévention, des attaques frontales aux services sociaux, une médicalisation croissante des

problèmes sociaux et une imposition unilatérale du minutage des interventions psychosociales et de santé.

Ces changements de pratiques et d'organisation des services à favoriser un hospitalocentrisme nuisible et favorable à un pouvoir médical officieux, mais indu sur le fonctionnement du réseau. L'effet de rareté créé par la mauvaise planification de la formation des médecins et l'investissement éhonté de 2.5 milliards de dollars dans leur rémunération soulignent à grand trait le conflit d'intérêts flagrant des élus à l'égard du pouvoir médical.

Du côté des organismes communautaires, le déversement des listes d'attentes du réseau a eu sur eux un effet paralysant alors que les contrats de services imposés supplantaient le financement de leur mission dont le nécessaire rattrapage est reconnu, mais sacrifié récemment par l'austérité gouvernementale. Enfin, nous devons constater que l'approche gouvernementale aura bientôt réduit à néant tout pouvoir et toute démocratie régionale en santé.

C'est donc en ce sens que nous avons, avant même cette décision et depuis cette date, proposé, entamé ou mené à bien chacune des actions suivantes :

- 23 avril 2014 : En ce jour de l'assermentation du nouveau gouvernement, nous allons manifester à Montréal avec des centaines d'autres organismes communautaires afin de lui rappeler l'engagement de l'Assemblée nationale en faveur d'un ajout de 120 Millions dans le programme qui nous finance,

- 31 octobre 2014 : Nous participons à une manifestation générale contre l'austérité à Montréal,

- 3 février 2015 : Nous participons à une rencontre aux Œuvres Isidore-Ostiguy en vue de la semaine de mobilisation contre les mesures d'austérité,

- 23 février 2015 : diner à la soupe populaire pour faire de l'éducation au sujet de l'austérité

- 24 février 2015 : On vous attend en face du bureau de Maryse Gaudreau au 259 Boul st-Joseph (à côté de la banque Desjardins) à 16 : 30. Cette mobilisation sera sous forme de marche avec la participation du groupe étudiant de Mobilisation de l'UQO, les organismes communautaires et leurs membres

- 26 février 2015 à 7h du matin : marche de protestation dans le centre-ville de Gatineau

- 3 mars 2015 : Mobilisation de plusieurs organismes communautaires sous forme de diner 92 St-Raymond
- 04 mars 2015 : Mobilisation de plusieurs organismes communautaires sous forme de diner le 04 mars 115 boul Sacré-Cœur
- 05 mars 2015 : Participation à la réunion mob du CRIO
- 09 mars 2015 : Envoie de lettres aux députés de notre région
- 19 mars : 115 rue Sacré Cœur, mobilisation des OC
- 24 mars : rencontre CRIO pour les activités de mobilisation
- 26 mars 2015 11h à 13h : Pique-nique à l'Aide sociale
- 02 avril 2015 : Manifestation à Montréal,
- 09 avril 2015 : participation à la réunion mob du CRIO
- 14 avril 2015 : Envois de communiquer de presse
- 15 avril 2015 de 15h à 17h : BBQ dans le stationnement de Droits-Accès, distribution de track et hot-dog, éducation populaire, 145 rue Eddy, Gatineau (secteur Hull) J8X 2W7

Archivage de nos documents

Entrepris l'an dernier grâce à la collaboration d'une bénévole, nous avons poursuivi l'intégration de cette démarche dans notre fonctionnement. Le processus est maintenant complété en ce qui a trait aux documents de notre vie associative et aux dossiers individuels. À ce dernier sujet, notre politique de confidentialité devra être revue et bonifiée. Quant aux archives des dossiers collectifs et des dossiers électroniques, ils représenteront l'essentiel de nos actions en ce sens au cours de 2015-2016.

Révision de nos formations

Malgré que cet objectif ait été entamé en cours d'année, les actions plus énergivores que prévu en lien avec les dossiers individuels, le Boisé et la grève social nous ont empêchés d'y accorder toute l'attention nécessaire. Toutefois, la planification du travail à faire a été bien faite et cet objectif sera atteint au cours de la prochaine année.

Principales réalisations du Conseil d'administration 2014-15

- Préparation, tenue et suivi de **neuf réunions du Conseil** d'administration et de ses comités (plus de 500 heures de travail);

- **Saine administration des finances** de l'organisme menant à un budget équilibré et sans déficit (112,00$ de surplus), et ce, malgré des restrictions budgétaires de plus en plus difficiles à supporter;

- **Révision et gel des échelles salariales ;** Suite à l'embauche de la nouvelle équipe de travail, le conseil a décidé de permettre à chaque employé-e de se hisser, immédiatement (le 26 octobre 2014) à l'échelon salarial maximal en concordance avec les capacités actuelles de l'organisme. Cela permet aux employés-es de s'approcher de la valeur réelle de leur poste. Par contre, cette mesure a aussi pour conséquence de geler tout le monde à ce niveau jusqu'à l'obtention d'un financement récurent et gouvernemental plus décent.

- **Étude, adoption d'un mandat et appui aux principes d'une grève sociale** ayant pour but de faire connaître nos inquiétudes face aux mesures d'austérité gouvernementales ;

- **Préparation et participation au RIR (rencontre interrégionale)** soulignant le **25ème anniversaire** de DAO ;

- Participation à l'avancement des travaux du **Comité Psychiatrie et droits fondamentaux**, comité ayant pour but le développement d'un argumentaire critique sur la psychiatrie;

- **Renégociation du bail** de l'organisme et recherche de solutions à plus long terme ;

- Grand intérêt et participation intéressée aux **dossiers collectifs** dans lequel l'organisme est engagé;

- **Appui ponctuel à la direction** et à la permanence.

Principales réalisations de la permanence en 2014-15

- 9 000 heures de travail et **1 176 personnes aidées**;

- **Promotion des droits** en santé mentale lors de chaque participation à une rencontre, un comité, formation ou de conférence;

- Activités ponctuelles d'information ou **d'aiguillage des médias** au sujet des dossiers chauds de l'actualité lorsqu'ils sont en lien avec la santé mentale;

- Réalisation du **RIR (rencontre interrégionale)** soulignant le **25ème anniversaire** de DAO ;

- Planification, participation et suivi de toutes les activités de mobilisation en lien avec la **grève sociale** entreprise par DAO en cours d'année ;

- Implication active au **Comité national de l'AGIDD-SMQ sur la Loi p-38.001 et les ordonnances de traitement** (droits fondamentaux);

- Publication **d'articles ou d'avis publics** au sujet des droits des usagers en santé mentale;

- La vigilance, l'analyse et le suivi des dérives d'application de la **Loi p-38.001** dans les CSSS de la région;

- Participation aux formations, colloques et autres **événements organisés par l'AGIDD-SMQ**;

- **Suivis** de la publication d'un premier **Bilan sur l'état des droits** en santé mentale en Outaouais ;

- Appui, recherche et participation au **Comité Psychiatrie et droits fondamentaux** mis sur pied par le Conseil d'administration;

Coup de chapeau
à nos meilleurs alliés

Un premier coup de chapeau à tous nos usagers et bénévoles ainsi qu'aux usagers, bénévoles et employés des autres groupes en défense de droits en santé mentale du Québec de qui nous tirons beaucoup de notre inspiration.

À mesdames Doris Provencher, Gorette Linares, Cloé Seradori et Cosette Bou Tayeh de l'AGIDD pour leur passion, leurs efforts quotidiens et leur loyauté envers la cause comme envers chacun des groupes de défense de droits en santé mentale du Québec.

À Me Jean-Pierre Ménard, pour tout ce qu'il a fait depuis vingt ans pour les droits et la dignité des personnes vivant avec un problème de santé mentale ainsi que pour sa disponibilité, sa générosité, son inspiration et son écoute bienveillante, avisée et pertinente.

À monsieur Stéphane Lance, adjoint au PDG, monsieur Mathieu Dupont responsable des organismes communautaires ainsi qu'à madame Béatriz Delgado de **l'Agence régionale,** pour leur disponibilité et leur écoute patiente face à toutes les questions que nous leur avons soumises en cours année et plus particulièrement pour l'aide ponctuelle obtenue en lien avec notre bail.

À madame Francine Mongeon et toute son équipe de la Soupe populaire de Hull, pour la multiplication des pains et les autres miracles quotidiens que vous réalisez.

À madame Sylvie Mantha et monsieur André Labelle du service de police de la Ville de Gatineau, pour leur ouverture d'esprit, pour leur intérêt envers la cause des personnes plus fragiles ainsi que pour la sensibilisation, et la supervision continues des patrouilleurs du SPVG.

section 6
LES ANNEXES

I Liste des membres du Conseil d'administration 2014-15

II L'équipe de travail 2014-15

III Preuve de convocation publique à notre Assemblée générale annuelle 2015

IV Dossiers individuels ayant atteint les objectifs de l'usager

V Les prix *Orange* et *Citron* 2015 de l'AGIDD-SMQ

VI Recommandations de lecture

VII Notre publication 2015 (Rapport sur le projet du Boisé)

VIII La présence croissante de Droits-Accès sur la toile

IX Les modifications proposées aux Règlements généraux

X Deux des causes de l'austérité

XI Revue de presse de l'année 2014-15

ANNEXE I

Liste des membres du Conseil d'administration 2014-15

Katharine Larose-Hébert*
-Présidente
-Membre majoritaire
-Nommée dans un poste élu en 2013

Maude Pilon
-Vice-présidente
-Membre majoritaire
-Élue pour 2 ans en 2014

Sandra Allard *
-Trésorière
-Membre sympathisant
-Élue pour 2 ans en 2013

Georges Rioux *
-Secrétaire
-Membre sympathisant
-Élue pour 2 ans en 2013

Anna Barany
-Administratrice
-Membre majoritaire
-Élue pour 2 ans en 2014

Richard Gagnon
-Administrateur
-Membre sympathisant
-Élu pour 2 ans en 2014

Jean-Daniel Jacob
-Administrateur
-Membre sympathisant
-Élu pour 2 ans en 2014

Jean-Yves Pronovost *
-Administrateur démissionnaire
-Membre majoritaire
-Élu pour 2 ans en 2013

Jean Tavares *
-Administrateur
-Membre majoritaire
-Élu pour 2 ans en 2013

- *Les postes suivis d'un astérisque sont en élection ce soir.*

ANNEXE II

L'équipe de travail 2014-2015

Daniel St-Jean,
Directeur
Depuis 2000

Mirane Nouh Omar,
Conseillère
Depuis 2013

Rebecca Labelle
Adjointe administrative
Depuis 2014

Alexandre Métras,
Conseiller
Depuis 2014

Émilie Couture-Glasco
Conseillère à temps partiel
Depuis 2013

♫

ANNEXE III

Preuve de convocation
publique à notre
Assemblée générale
annuelle 2014

Droits-Accès de l'Outaouais
vous invite à son
Assemblée générale annuelle
Mercredi le 10 juin 2015 à 17h30

À la salle Desjardins de la Cabane en bois-rond
333, boulevard Cité-des-Jeunes,Gatineau, Québec

Un léger goûter sera servi sur place de manière à vous permettre d'échanger dans une atmosphère plus conviviale.

Pour plus d'information : 819-777-4746

Cette annonce est parue dans l'édition du mercredi, le 1 juin 2015
du quotidien Le Droit.

ANNEXE IV

Dossiers individuels
ayant atteint les objectifs
de l'usager

Avec notre aide, notre appui et toute notre admiration…

Un homme dans un état de santé précaire depuis plusieurs années a pu avoir gain de cause face au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en obtenant des prestations de solidarité sociale. Malgré le support de son omnipraticien et ses rapports de santé bien étayés, le Centre local d'emploi avait refusé d'entendre raison à priori. En dépit de l'interminable procédure de révision officielle qui languissait depuis près d'un an, monsieur s'acharna non pas seulement à présenter périodiquement des rapports médicaux et listes de médicaments au CLE, mais aussi à témoigner de son quotidien et de sa qualité de vie.

Un évènement où un homme fit valoir ses droits locatifs a engendré des relations tendues entre lui et son propriétaire. Le harcèlement vindicatif qui s'en est suivi étant devenu insoutenable, monsieur a tenté par tous les moyens de quitter le logis. Malgré tout, le locateur a refusé une entente à l'amiable et sabota les tentatives de cession de bail. L'homme a pu obtenir, devant la Régie du logement, un jugement reconnaissant le préjudice moral et condamna le locateur à lui verser une indemnité de plus de 5000$.

Une personne qui travaillait au gouvernement fédéral et qui était en congé de maladie depuis 1 an et demi, a eu ses prestations d'assurance invalidité en Noël dernier. La personne s'est endettée jusqu'au coup et son état de santé ne s'est pas amélioré durant ce long délai d'attente. On voit par là que pour avoir ses prestations lors d'un congé maladie, on peut attendre très longtemps.

ANNEXE V

Les prix Orange et Citron

2015 de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, et ce, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité. L'Association regroupe 25 organismes répartis dans toutes les régions du Québec : soit des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale, des groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance et quelques comités d'usagers d'établissements publics de santé.

C'est en 1996 que ce concours des prix Orange et Citron a vu le jour. En 2009, il en est donc à sa 14e édition. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet évènement annuel vise à mobiliser les membres de l'Association autour de la défense des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et de la dénonciation des abus de la psychiatrie. C'est une façon concrète et originale de démystifier «la folie» dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui, trop souvent, les exclu ou les marginalise. C'est aussi une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en se donnant droit au chapitre et en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le Prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication dans la promotion et défense des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Le Prix Citron est, quant à lui, décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui contrevient à la promotion, aux droits et au respect des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

LES CANDIDATS AU **PRIX ORANGE** 2015

Monsieur Yves Boisvert, chroniqueur à La Presse

Dans l'«affaire Turcotte», le verdict de non-responsabilité pour cause de troubles mentaux a traumatisé l'opinion publique et nourrit de nombreux préjugés à l'égard de cette défense et des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Chroniqueur à La Presse, Monsieur Yves Boisvert a utilisé sa plume à de nombreuses reprises pour remettre les pendules à l'heure et ainsi défaire les mythes entourant la «défense de folie». *«Non, la défense de folie n'est pas un truc facile à plaider pour confondre 12 citoyens à l'aide de quelques experts en mystification psychiatrique…*(24 décembre 2014). *«Il ne faudrait pas, à cause de l'affaire Turcotte, qu'on en vienne à bannir cette défense, qui vise non pas à disculper des criminels, mais à distinguer entre les cas de pénitencier et les cas d'institut psychiatrique.» Il n'y a pas d'effet de mode lié à un pseudo-effet Turcotte, explique-t-il, et la «défense de troubles mentaux n'est ni nouvelle, ni facile, ni illégitime (…).* (30 septembre 2014).

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Agir sur les déterminants sociaux, c'est agir sur la santé mentale, estime avec justesse l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Les problèmes de santé mentale, indique l'Ordre, sont trop souvent abordés dans une perspective biomédicale et psychologique. Le revenu, la situation sociale, le niveau de scolarité, les conditions de logement et de travail, les réseaux de soutien et les conditions dans lesquelles nous grandissons sont les principaux déterminants sociaux de la santé. *«(…) plus ces déterminants sont défavorables, plus on est susceptible de vivre des problèmes de santé mentale»*, d'expliquer Claude Leblond, président de l'Ordre (La Presse+, promotion, 21 octobre 2014). Dans le cadre des travaux entourant l'adoption du projet de loi 10, M. Leblond a plaidé pour que la personne — et non le patient — soit au coeur des préoccupations du ministre de la Santé et des Services sociaux. *«Le réseau de la santé et des services sociaux doit non seulement soigner les personnes, il doit les aider à ne pas tomber malades, d'où la nécessité de tenir compte de l'impact des déterminants sociaux*. (Communiqué, 29 octobre 2014).»

Le Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher (GAGNANT)

Plusieurs initiatives ont été prises par le CSSS Pierre-Boucher afin de rendre les soins en intervention en santé mentale plus humains. Le CSSS s'est doté d'une nouvelle politique sur l'utilisation «exceptionnelle, judicieuse et sécuritaire» des mesures de contrôle. Cette politique vise, entre autres, à diminuer le recours à de telles mesures et à maximiser l'implication de l'usager dans le processus décisionnel. Elle a permis une diminution significative du recours à la contention et à l'isolement en 2014. Une personne intervenante spécialisée en situation de crise a également été embauchée dans l'optique de favoriser des méthodes alternatives. Enfin, la mise en place d'un projet « patient-partenaire » valorise la parole et l'expérience de la personne usagère dans le processus d'amélioration des services. Il s'agit d'initiatives qui favorisent le développement d'une culture de droits.

LES CANDIDATS AU **PRIX CITRON** 2015

Le Centre d'excellence en électro convulsivothérapie du Québec

Afin de promouvoir une présentation à un congrès, le Centre d'excellence en électro convulsivothérapie du Québec a réalisé une choquante publicité imprimée. Sous les mots *« ÉLECTROCHOCS. On se tient au courant ! »* apparaît une prise de courant double dans laquelle sont insérées des fiches électriques. Un choix qui manque tout à fait de sensibilité à l'égard des personnes qui subissent cette procédure. Ici, les prérogatives du marketing l'ont emporté sur la nécessité d'aborder le sujet avec respect et délicatesse.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (GAGNANT)

Une femme a vu sa prestation d'aide sociale coupée parce que les fonctionnaires du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) considéraient qu'elle était en couple avec son colocataire. Une autre, aussi bénéficiaire de l'aide sociale, a reçu une réclamation de 25 738$ parce qu'elle a été surprise par un fonctionnaire zélé à mendier dans le métro de Montréal. À travers cette chasse aux sorcières, on apprend des gels des budgets et des coupes dans des programmes d'intégration et d'insertion pour les personnes vivant un problème de santé mentale et les personnes ayant une limitation fonctionnelle (PAAS-Action, Contrats d'intégration au travail). Du côté des jeunes, on note l'abolition du programme Alternative jeunesse qui leur procurait un supplément de revenu afin de les aider à entreprendre un parcours de réinsertion au plan personnel, social et professionnel. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou Ministère de la déresponsabilisation totale ? À quand un Ministère de la lutte à la pauvreté ?

La Société de l'assurance automobile du Québec

Mme Diane Côté a été impliquée à titre de passagère dans quatre accidents automobiles depuis 2001. Elle était affligée de douleurs chroniques et de problèmes de santé mentale suite à ces événements. En juin 2012, elle a été informée que certains traitements ne seraient plus payés par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Pourtant, en avril, le psychologue de Mme Côté avait noté des motifs de poursuivre les traitements (dépression, isolement). Son médecin de famille constatait pour sa part une «aggravation constante physique» depuis 2009 (Journal de Montréal, 13 janvier 2015). Mme Côté a déposé plusieurs plaintes suite à ce refus. Elle s'est enlevé la vie en décembre 2012. Dans son rapport d'enquête, la coroner Chantal Bernier recommande que la SAAQ assume les frais relatifs aux services de soutien psychologique professionnel aux personnes accidentées atteintes de douleurs chroniques et du syndrome de stress post-traumatique lié à leur accident d'automobile. La cessation des frais devrait se produire seulement avec l'accord du psychologue et du médecin traitant.

ANNEXE VI

Recommandations de lecture

Des ouvrages essentiels sont parus cette année et nous vous en recommandons chaleureusement la lecture :

1- 10 milliards $ de solutions

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Document mis à jour : février 2015
Sujet : solutions fiscales à l'austérité

2- La vie de Frederick Douglass, esclave américain, écrite par lui-même

Frederick Douglass
publié en 1845/ 208 pages
Sujet : Histoire

***3*- Le site web www.vosdroitsensante.com du cabinet d'avocats Ménard et Martin**

ANNEXE VII

Notre PUBLICATION 2015

ANNEXE VIII

Les MODIFICATIONS proposées aux Règlements généraux

VERSION ACTUELLE

4.8 Limites, obligations et processus d'appel : *Les motifs invoqués par le Conseil pour refuser la qualité de membre à un demandeur, ainsi que pour suspendre ou expulser un membre, doivent être exempts de toute discrimination incluse dans les chartes et les lois en vigueur au Québec et au Canada. En plus, ces motifs doivent être raisonnables et trouver l'assentiment de la majorité des membres du Conseil d'administration au complet. Suite à une telle décision, le Conseil a l'obligation d'en faire part, par écrit, au principal intéressé, et ce, en lui spécifiant ses droits aux deux recours suivants :*

VERSION MODIFIÉE

4.8 Limites et obligations : *Les motifs invoqués par le Conseil pour refuser la qualité de membre à un demandeur, ainsi que pour suspendre ou expulser un membre, doivent être exempts de toute discrimination incluse dans les chartes et les lois en vigueur au Québec et au Canada. En plus, ces motifs doivent être raisonnables et trouver l'assentiment du deux-tiers des sièges du Conseil*

d'administration au complet. Suite à une telle décision, le Conseil a l'obligation d'en faire part, par écrit, au principal intéressé, et ce, en lui spécifiant son droit d'être entendu par ce Conseil :

VERSION ACTUELLE

4.8.1 **Droit d'être entendu *:*** *La personne à qui le Conseil a refusé la qualité de membre, ou encore un membre ayant été suspendu ou expulsé par décision du Conseil, a droit d'être entendue par le Conseil au cours de l'une des trois réunions suivantes du Conseil. Le Conseil a donc l'obligation de faire connaitre au plaignant, par écrit, les dates des trois réunions suivant son avis. Le plaignant a ensuite l'obligation de faire savoir au Conseil, par écrit et au moins dix (10) jours avant la tenue de la réunion à laquelle il entend se présenter, de son intention de le faire et de la date de la réunion à laquelle il compte le faire.*

VERSION MOFIFIÉE

4.8.1 **Droit d'être entendu *:*** *La personne à qui le Conseil a refusé la qualité de membre, ou encore un membre ayant été suspendu ou expulsé par décision du Conseil, a droit d'être entendue par le Conseil au cours de l'une des trois réunions suivantes du Conseil. Le Conseil a donc l'obligation de faire connaitre au plaignant, par écrit, les dates des trois réunions suivant sa décision. Le plaignant a ensuite l'obligation de faire savoir au Conseil, par écrit et au moins dix (10) jours avant la tenue de la réunion à laquelle il entend se présenter, de son intention de le faire et de la date de la réunion à laquelle il compte le faire.*

VERSION ACTUELLE

4.8.2 **Droit de faire appel :** *Un plaignant non satisfait du résultat de sa rencontre avec le Conseil lui ayant refusé sa demande d'adhésion, l'ayant suspendu ou expulsé, peut ensuite faire appel de la décision du Conseil devant l'Assemblée générale annuelle suivante. Pour ce faire, il doit cependant avoir préalablement rencontré le Conseil et avoir avisé,*

par écrit, le secrétaire du Conseil, de son intention d'en appeler de la décision rendue et/ou maintenue à son sujet, et ce, avant le 1er mai de l'année en cours.

VERSION MODIFIÉE

Retrait complet de cet article de nos Règlements généraux

VERSION ACTUELLE

5.4 Ordre du jour : *L'ordre du jour est proposé et adopté par le Conseil d'administration avant d'être envoyé aux membres. Cet ordre du jour peut cependant être modifié, sur place, avec l'assentiment de deux tiers des membres votants et présents à l'assemblée.*

5.4.1 Ordre du jour minimal *: L'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle doit obligatoirement inclure les points suivants :*

- *Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée,*
- *Adoption de l'ordre du jour,*
- *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente et, le cas échéant, de celui de toute assemblée générale spéciale à s'être déroulée durant l'année,*
- *Présentation du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année s'étant terminée le 31 mars précédent,*
- *Choix d'une firme comptable pour la vérification des états financiers de l'année en cours,*
- *Présentation et adoption du rapport annuel d'activité,*
- *Élections d'administrateurs aux postes vacants du Conseil.*

VERSION MODIFIÉE

5.4 Ordre du jour : *L'ordre du jour est proposé et adopté par le Conseil d'administration avant d'être envoyé aux membres. Cet ordre du jour peut cependant être modifié, sur place, avec l'assentiment de deux tiers des*

membres votants et présents à l'assemblée.

5.4.1 **Ordre du jour minimal :** *L'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle doit obligatoirement inclure les points suivants :*

- *Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée,*
- *Adoption de l'ordre du jour,*
- *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente et, le cas échéant, de celui de toute assemblée générale spéciale à s'être déroulée durant l'année,*
- *Présentation et réception du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année s'étant terminée le 31 mars précédent,*
- *Choix d'une firme comptable pour assurer la production du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année en cours,*
- *Retrait complet de ce point à l'ordre du jour*
- *Élections d'administrateurs aux postes vacants du Conseil.*

ANNEXE IX

La PRÉSENCE CROISSANTE de DAO sur la toile

Droit-Accès a un site internet depuis cinq ans et a ajouté un site Facebook en cours d'année. Notre site internet a été visité à 1840 reprises cette année avec une moyenne de 2 : 28 minutes par visite. Des pointes d'utilisation plus importantes ont été remarquées en novembre, en avril et en mai. Ce site sera d'ailleurs complètement refait au cours de l'année 2015-16.

Quant à l'utilisation de notre nouvelle page Facebook, elle est une initiative de notre conseillère Mirane Nouh Omar et elle est un réel succès. Dans le cadre de la mobilisation promue par DAO contre les mesures gouvernementales d'austérité, cette page s'est avérée particulièrement efficace pour favoriser l'information, la conscientisation et la participation. Plusieurs réactions positives y ont été remarquées *(like*), et ce, par une frange de la population que nous rejoignions moins jusque-là; soit les moins de 35 ans. Les femmes représentent 69 % de notre auditoire de 2 447 personnes ayant lu un article mis en ligne par nos services alors que les hommes y représentent le 31 % restant. Parmi ce nombre total d'utilisateurs, 183 se sont déclarés *amis* de notre page Facebook. Il est aussi à noter que ces données ne démarrent vraiment qu'en août 2014, moment où nous commençons vraiment à assurer une mise à jour quasi quotidienne de cette page. Nous entendons donc exploiter ces deux plates-formes dans l'avenir afin de faire connaitre les positions de DAO sur les droits, la santé mentale et les enjeux politiques de l'heure.

Droits-Accès de l'Outaouais
Prenez UNE PAUSE
Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2015-2016
du réseau québécois de l'ACSM
Droits-Accès de l'Outaouais
Dégagez votre esprit
Organisme communautaire
J'aime
S'abonner
Contacter
Journal
À propos
Photos
Critiques
Plus
PERSONNES
179 J'aime
Message sur le mur
Photo/vidéo
Poser une question
Écrivez quelque chose...
Publier
Droits-Accès de l'Outaouais a partagé l'photo de Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires & bénévoles.
3 h
Parce qu'on veut dire que les organismes communautaires sont des lobbyistes.... NON !!
L'industrie pharmaceutique veut vendre ses produits.
Mon groupe d'entraide n'est pas un lobby.
EMPÊCHONS LE GOUVERNEMENT D'ASSIMILER TOUS LES OSBL À DES LOBBYISTES
PÉTITION URGENTE : http://bit.ly/1DKW8UT
À PROPOS
Droits-Accès de l'Outaouais
http://www.droitsacces.com/
PHOTOS
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires & bénévoles
Saviez-vous que le gouvernement veut que les OSBL soient vus comme des lobbyistes?
Action urgente "Les OSBL ne sont pas des lobbys" #OsblPasLobby
Signez dès...

DROITS-ACCÈS DE L'OUTAOUAIS
Je suis une personne, pas une maladie
Contact
Organisme
Information
Droits
Liens
Dernières nouvelles...
Parution, mars 2014:
Santé mentale et abus de droits
Bilan sur l'état des droits en santé mentale en Outaouais
Changer nous ferait tous du bien
Questionnaire sur la déontologie policière
Questionnaire sur l'isolement et la contention
Questionnaire sur la garde en établissement (P-0038)
Portrait des gardes en établissement et étude des audiences de la Cour du Québec.
Mot de bienvenue
Droits-Accès de l'Outaouais (DAO) est un organisme de promotion et de défense de droits qui informe, aide et accompagne au besoin toute personne fragilisée par un problème de santé mentale.
Nous sommes un organisme régional, non gouvernemental et sans but lucratif qui existe depuis 1990. DAO est administré par un conseil composé de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.
DAO est membre de l'association regroupant les groupes régionaux de défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ).
Nos services sont gratuits, confidentiels et respectueux!
La pomme

ANNEXE X

Deux des causes de l'austérité

L'austérité ça se soigne ! Il faut juste arrêter de ne pas partager la richesse des plus riches avec les autres.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A CONSENTI UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 58% AUX ENTREPRISES DEPUIS 1961

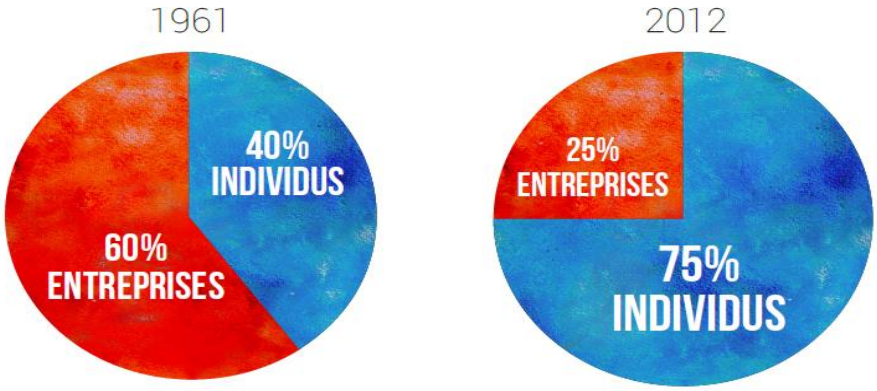

Le gouvernement du Québec nous dit que les coupures dans nos services de santé et d'éducation (l'austérité) sont nécessaires, parce qu'il n'a pas les moyens de répondre à nos besoins. Pourtant, ce sont nous, les citoyens (les particuliers) qui payent 75% des impôts du Québec alors que les entreprises ne paient que 25%. En 1961, ces entreprises payaient 60% des impôts et nous 40%. Vous rappelez-vous d'avoir élu un gouvernement pour faire ça? Évidemment que non. Nos gouvernements ont fait ça tranquillement et ils peuvent encore le faire, alors, qu'ils le fassent et augmentent les impôts des entreprises pour payer les services.

L’IMPÔT BIEN PLANIFIÉ EST LE MEILLEUR MOYEN DE RÉPARTIR LA RICHESSE DANS UNE SOCIÉTÉ

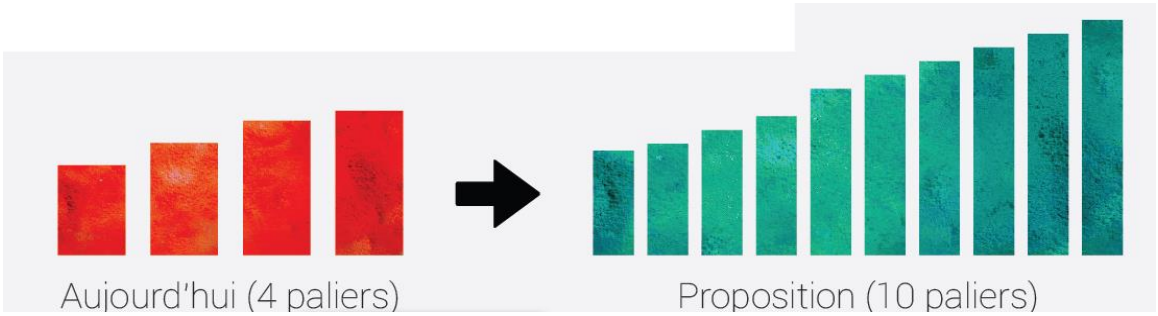

Si le gouvernement du Québec revoyait aussi l'actuelle table d’impôt des particuliers (a quatre paliers) pour en mettre dix (comme c’était le cas avant), 87% des Québécois, (les revenus de moins de 100 000$) paieraient moins d’impôt.

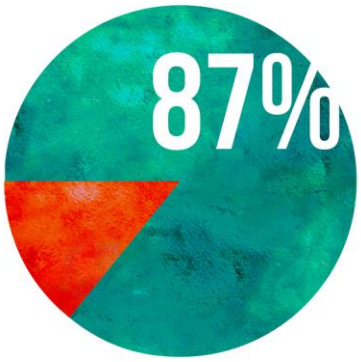

ANNEXE XI

Revue de presse
de l'année 2014-15

BLOC-NOTES
des participants-tes

Les quinze groupes de défense des droits en santé mentale du Québec ; la force d'un mouvement !

Merci à nos consœurs et confrères des autres régions du Québec pour cette constante vigilance qui nous nourrit.

-Région 01	BAS-ST-LAURENT	Plaidd-BF	418-722-8758
-Région 02	SAGUENAY/LAC-ST-JEAN	GPDDSM-02	418-668-6851
-Région 03	CAPITALE-NATIONALE	Auto-Psy	418-529-1556
-Région 04	MAURICIE/CENTRE du QUÉBEC	SRAADD-CQM	819-693-2212
-Région 05	ESTRIE	Pro-Def Estrie	819-822-0363
-Région 06	MONTRÉAL	Action-Autonomie	514-525-5060
-Région 07	OUTAOUAIS	Droits-Accès	819-777-4746
-Région 08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Raiddat	819-762-3266
-Région 09	CÔTE-NORD	Droits & recours	418-295-2779
-Région 10	NORD-du-QUÉBEC	DRSMCN	418-295-2779
-Région 11	GASPÉSIE/ILES de la MADELEINE	Droits & recours	418-388-2506
-Région 12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	L'A-Droit	418-837-1113
-Région 13	LAVAL	L'En-Droit	450-668-1058
-Région 14	LANAUDIÈRE	Pleins-Droits	450-394-0779
-Région 15	LAURENTIDES	Droits & recours	450-436-4633
-Région 16	MONTÉRÉGIE	Collectif de def.	450-674-2410
o	NOTRE REGROUPEMENT	AGIDD-SMQ	514-523-3443